

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE PERTUIS**

**OBJET : Délégation de fonction aux Adjointes**

Le Maire de la Ville de Pertuis,

**VU** la délibération n° 26.DGS.097 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire de la Commune de Pertuis,

**VU** la délibération n° 26.DGS.098 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal fixant à 9 le nombre de postes d'adjoints,

**VU** la délibération n° 26.DGS.099 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal par laquelle Madame Naïs MENGIN, Monsieur Jacques BARONE, Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA, Monsieur Michel AUTRAN, Madame Christine GIULIANOTTO, Monsieur Jean Michel APPLANAT, Madame Anne Marie LUCHETTI, Monsieur Patrice CHASSAGNE et Madame Geneviève CLEMENT ont été élus adjoints au Maire,

**VU** la délibération 26.DGS.103 du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L 2122.18 Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et non l'ensemble de ses fonctions,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la bonne marche de l'administration,

**ARRETE**

\*\*\*\*\*

**Article 1 :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 26.DGS.359 du 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Article 2 :**

Délégation de fonction est donnée à **Madame Naïs MENGIN**, 1<sup>er</sup> adjointe au maire de la ville de Pertuis en matière **d'administration générale, finances, commande publique, ressources humaines, état civil, communication, TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), stratégie patrimoniale, conseils citoyens et optimisation des ressources.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Naïs MENGIN assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de l'administration générale, des finances, de la commande publique, des ressources humaines, de l'état civil, de la communication, des TIC, de la stratégie patrimoniale, des conseils citoyens et de l'optimisation des ressources.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisive ou non décisive
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

**Article 3 :**

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jacques BARONE**, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière de **culture, vie de la cité, vie des quartiers, théâtre, animations, évènementiel, attractivité, patrimoine, patrimoine arboré, traditions et archives.**



Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions municipales dans ces domaines.

Monsieur Jacques BARONE assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de la culture, de la vie de la cité, de la vie des quartiers, du théâtre, des animations, de l'évènementiel, de l'attractivité, du patrimoine, du patrimoine arboré, des traditions et des archives.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### Article 4 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA**, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière de **sports, loisirs et vie associative sportive**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant des sports, des loisirs et de la vie associative sportive.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### Article 5 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Michel AUTRAN**, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière de **d'économie, commerces, emplois, entreprises, développement du centre-ville, insertion, formation et tourisme**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Monsieur Michel AUTRAN assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de l'économie, des commerces, des emplois, des entreprises, du développement du centre-ville, de l'insertion, de la formation et du tourisme.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### Article 6 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Christine GIULIANOTTO**, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière de **cause animale, transition écologique, transition agricole, concertation, mobilités et déplacements, parentalité, prévention éducative et scolaire, Conseil Municipal des Jeunes**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Christine GIULIANOTTO assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de la cause animale, de la transition écologique, de la transition agricole, de la concertation, des mobilités et des déplacements, de la parentalité, de la prévention éducative et scolaire et du Conseil Municipal des Jeunes.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### Article 7 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jean Michel APPLANAT**, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière de **d'urbanisme, contentieux d'urbanisme, agriculture, aménagement, habitat, foncier, numérotation, adressage et concession du centre ancien**.



Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions municipales dans ces domaines.

Monsieur Jean Michel APPLANAT assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de l'urbanisme, du contentieux d'urbanisme, de l'agriculture, de l'aménagement, de l'habitat, du foncier, de la numérotation, de l'adressage et de la concession du centre ancien.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### **Article 8 :**

Délégation de fonction est donnée à **Madame Anne Marie LUCHETTI**, 7<sup>ème</sup> adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière **de solidarité, santé, cohésion humaine, action sociale, logements, séniors et handicap.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Anne Marie LUCHETTI assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de la solidarité, de la santé, de la cohésion humaine, de l'action sociale, des logements, des séniors et du handicap.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### **Article 9 :**

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Patrice CHASSAGNE**, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière **de travaux, cadre de vie, domaine public, bâtiments municipaux, énergie, parc automobile et Etablissements Recevant du Public.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Monsieur Patrice CHASSAGNE assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant des travaux, du cadre de vie, du domaine public, des bâtiments municipaux, de l'énergie, du parc automobile et des Etablissements Recevant du Public.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

#### **Article 10 :**

Délégation de fonction est donnée à **Madame Geneviève CLEMENT**, 9<sup>ème</sup> adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière de **programmation culturelle, vie associative culturelle, conservatoire, relations avec la médiathèque, jumelages, parcours éducatifs et actions dans les établissements scolaires.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Geneviève CLEMENT assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de la programmation culturelle, de la vie associative culturelle, du conservatoire, des relations avec la médiathèque, des jumelages, des parcours éducatifs et des actions dans les établissements scolaires.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature



**Article 11 :**

La présente délégation prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'état en charge du contrôle de légalité.

**Article 12 :**

Le présent arrêté peut être contesté par un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois suivant les formalités prévues.

**Article 13 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié aux l'intéressés,
- affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,  
**Aurélien AUCLAIR.**



Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis le 30 avril 2026

Affiché le :

M